

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le 29 JUIL. 2022

ID : 022-200065928-20220726-ARRETE_22_199-DE



Arrêté n° 22/199

ARRETE DE MISE A JOUR DU PLU DE LEZARDRIEUX

Mise à jour des annexes

Monsieur Joël LE JEUNE, Président de la Communauté d'Agglomération 'Lannion-Trégor Communauté' ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60, R 151-51, R 153-18,
- VU la délibération du Conseil Municipal de Lézardrieux en date du 1^{er} décembre 2016 approuvant le PLU ;
- VU les pièces annexées ;

ARRETE

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme de Lézardrieux est mis à jour à la date du présent arrêté afin de modifier :

- Le plan des servitudes d'utilité publique
- La liste des servitudes d'utilité publique

Article 2

Le Plan Local d'Urbanisme de Lézardrieux mis à jour est tenu à la disposition du public en mairie de Lézardrieux et au siège de Lannion-Trégor Communauté ainsi qu'en Sous-Préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché pendant un délai d'un mois en mairie de Lézardrieux et mis en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Sous-Préfète de Lannion,

Il sera notifié à :

- Monsieur le Maire de Lézardrieux
- Les services de l'Etat

FAIT à LANNION, le 26/07/2022

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES ARRETES

Le Président atteste le caractère exécutoire du présent arrêté, transmis au contrôle de légalité par télétransmission le **29 JUIL. 2022**
Publié, mise en ligne sur le site internet de LTC le **29 JUIL. 2022**
notifié le **29 JUIL. 2022**.....


**PO/ Le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Frédéric LE MOULLEC**

**Pour le Président,
Par délégation,
1^{er} Vice-Président
Frédéric LE MOULLEC**


**PO/ Le Président,
Le 1^{er} Vice-Président
Frédéric LE MOULLEC**

**Pour le Président,
Par délégation,
1^{er} Vice-Président
Frédéric LE MOULLEC**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Envoyé en préfecture le 29/07/2022

Reçu en préfecture le 29/07/2022

Affiché le **29 JUIL. 2022**

ID : 022-200065928-20220726-ARRETE_22_199-DE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - LEZARDRIEUX

Servitudes figurant au plan

AC1	Monument historique	Promontoire préhistorique barre de Roch an Evned - Classé monument historique - 1959-01-07
		Eglise Saint-Jean-Baptiste - Inscrite monument historique - 1948-04-18
AC2	Site inscrit et classé	Lézardrieux Estuaire Trieux - site inscrit - 1965-05-25
		Estuaires du Trieux et du Jaudy - site classé - 1916-12-02
EL8	Amer, phare et sémaphore	Coatmer amont Feu
		Rosedo Feu
		L'Ile à bois Amer
		Bodic Feu
EL9	Passage des piétons sur le littoral	LEZARDRIEUX

Servitudes ne figurant pas au plan

INT1	Cimetière	LEZARDRIEUX Cimetière 1
		LEZARDRIEUX Cimetière 2
T7	Extérieur des zones de dégagement	ZONE DE DEGAGEMENT DE BRETAGNE

